

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

Date de convocation :

Le 14 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 14 décembre 2022

Mme SOUTRENON rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2019-12-02/03 et n° DC/2019-12-02/11 en date du 2 décembre 2019 décidant de prendre la compétence « jeunesse » (centres de loisirs et périscolaire, hors cantines et temps scolaires) au 1^{er} janvier 2020, comprenant notamment le club ados intercommunal.

Elle rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment l'action suivante : « Développer l'offre de services en direction des ados ».

Mme SOUTRENON expose que les services de la Communauté de Communes et la Commission « Jeunesse » ont travaillé sur ce dossier.

La Commission « Jeunesse » réunie le 13 décembre 2021 a validé une méthodologie de travail pour réfléchir aux évolutions à apporter au centre ados (planning de travail) : bilan – diagnostic (octobre – novembre 2021), questionnaire – enquête (décembre 2021 – mars 2022), proposition de scénarios : organisation + financement (avril – octobre 2022) et présentation proposition finale en commission « jeunesse » (novembre 2022).

Les services de la Communauté de Communes ont travaillé en interne sur le sujet : historique, diagnostic, constats, comparatifs avec les territoires voisins, questionnaires aux familles...

La Commission du 10 novembre 2022 s'est vue présentée des propositions d'amélioration du club ados et a retenu les propositions suivantes qui pourraient être mises en place à compter du 1^{er} janvier 2023 :

DELIBERATION N° :
DC/2022-12-19/07

OBJET DE LA SEANCE :
Jeunesse

Club ados intercommunal

Evolutions au service

AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121907-DE
Reçu le 27/12/2022

- Ouverture hebdomadaire :
 - o Petites vacances : Mardi matin en plus et Vendredi matin en plus.
 - o Grandes vacances : Mardi matin en plus et Jeudi matin en moins.
- Semaines d'ouverture :
 - o Vacances d'été : une semaine en plus (1^{ère} d'août).
 - o Vacances Noël : une semaine (pas d'ouverture avant) : séjour de 3 jours.
 - o Période scolaire : un mercredi par mois en plus.
- Lieu :
 - o Dunières (lieu central) -> projet de bâtiment dédié à aménager à moyen terme.
 - o Volonté de réaliser régulièrement des activités sur les autres Communes.
- Transport :
 - o Navette gratuite pour les familles au départ des Communes ayant un centre de loisirs.
 - o Utilisation de la navette de Dunières actuellement ; volonté que la CCPM devienne autonome (navette régionale ou autre).
- Pédagogie :
 - o Inscription : minimum 2 jours par semaine.
 - o Mercredis en période scolaire : préparation séjour Noël.
- Règlement intérieur :
 - o Règlement à mettre en place spécifiquement pour le club ados.
 - o Pas de souplesse d'inscription (sauf 6^{ème}).
- Communication : affiches, réseaux et intervention dans les établissements scolaires.
- Tarifs :
 - o Accueil : 2.5 € à 5 € la demi-journée (avant : tarif à la journée).
 - o Mercredi scolaire : gratuit.
 - o Navette : gratuite.
- Personnel : augmentation du temps de travail de la directrice (de 30 heures à 35 heures).
- Finances :
 - o Déficit prévisionnel budgétaire annuel actuel : 32 630 €.
 - o Déficit prévisionnel budgétaire annuel complémentaire : + 16 900 € (hors nouvelle salle ados).

Mme SOUTRENON propose au Conseil Communautaire de se positionner sur les évolutions proposées du club ados intercommunal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la mise en place des propositions présentées d'évolution du club ados intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2023,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,
 Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121907-DE
 Reçu le 27/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission
 en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le